

Article 1 : Organisation

L'association Villers Handball (Association régie par la loi 1901) portant le numéro de SIRET 47795988600029 créée le 19/09/2004 à la préfecture de Nancy organise une tombola du 1 Janvier 2021 au 30 Avril 2021. Il a été convenu que le tirage au sort aurait lieu le Samedi 8 Mai 2021 et le résultat du tirage au sort sera affiché le même jour sur le site internet du club <http://www.villers-handball.com>

Article 2 : Participation

- 2.1 Toute personne qui a préalablement acheté un ou plusieurs billets de tombola au prix de 2 euros le billet est éligible pour remporter un des lots mis en jeu par la tombola
- 2.2 Les membres du bureau de l'association ne peuvent participer à la tombola.
- 2.3 Le participant gagne dès lors que le numéro du billet qu'il a acheté est tiré au sort.
- 2.4 Le participant accepte de transmettre ses coordonnées sur la souche de son ou de ses billet(s) de tombola qu'il aura au préalable acheté.
- 2.5 Les gagnants seront contactés par téléphone suite au tirage au sort par une personne du club de Villers Handball
- 2.6 La participation à la tombola implique l'acceptation pure et simple par le participant, sans aucune restriction, du présent règlement.

Article 3 : Tirage au sort

- 3.1 Les lots seront attribués par tirage au sort conformément à l'ordre établi par l'article 4 « Dotation en lots ».
- 3.2 Il ne sera attribué qu'un seul lot par billet gagnant
- 3.3 Le tirage au sort sera effectué sous le contrôle d'une ou plusieurs personnes membre du conseil d'administration du club le 8 Mai 2021
- 3.4 La date limite d'envoi des lots est fixée au 15 Mai 2021.

Article 4 : Dotation en lots

4.1 La tombola est dotée de 11 lots comprenant :

- 1 Télévision
- 1 Defroisseur de vêtements vapeur « CALOR »
- 1 Appareil à raclette « TEFAL »
- 1 Centrifugeuse à fruit « MOULINEX »
- 1 Mandoline 5 lames « KITCHEN ARTIST »
- 1 Presse fruit manuel 2 en 1 + 1 Coupe pommes et mangue « KITCHEN ARTIST »
- 1 Kit mini éclairs avec moule et poche « YOKO »
- 1 Moule à pain en silicone + 1 coupe frites manuel « KITCHEN ARTIST »
- 1 Hachoir manuel « KITCHEN ARTIST
- 1 Bracelet connecté « THOMPSON »
- 1 Bracelet traquer activité « CLIP SONIC »

4.2 Une fois les tirages au sort effectués, les gagnant(e)s seront informé(e)s par téléphone

du lot qui leur revient. La liste des gagnants sera consultable sur le site internet du club <http://www.villers-handball.com>

Article 5 : Limitation de responsabilité

5.1 La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses annexes éventuelles. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leurs contre-valeurs en argent, ni à échange à la demande des gagnants.

5.2 L'organisateur n'encourra aucune responsabilité du fait de l'organisation de la présente tombola, notamment si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, il est amené à annuler, écourter, proroger ou reporter la tombola.

5.3 L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des lots après restitution.

Article 6 : Données à caractère personnel

6.1 Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément aux règles RGPD en vigueur. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

6.2 Les participants bénéficient auprès de l'organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies sur tout formulaire d'inscription les concernant.

Article 7 : Contestations et litiges

7.1 Toute contestation relative à cette tombola devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum de 7 jours à compter de la date de diffusion de la liste des gagnants sur le site internet du club.

7.2 Le présent règlement est régi par la loi française.